



Saint-Etienne le 6 mai 2020,

Malgré l'avis contraire du Conseil Scientifique sur la réouverture des établissements le 11 mai, le gouvernement a décidé un retour des élèves pour cette date, à la grande surprise des parents d'élèves et des personnels de l'Education Nationale. Cette annonce laisse une impression de précipitation et d'improvisation qui s'est également traduite en amont, par un manque de concertation avec tou-te-s les actrices et acteurs de la communauté éducative. Les dernières annonces du Premier Ministre font état d'un déconfinement progressif en fonction de chaque département et dès le 11 mai, un retour pour les élèves de maternelle et élémentaire puis le 18 mai, pour les 6ème et 5ème. Pour les lycées, ainsi que pour les 4ème et les 3ème, une réflexion sera engagée fin mai pour une réouverture possible début juin.

Les adhérent.e.s de FCPE 42 et des PEEP 42 ainsi que les sections départementales du SNES-FSU, du SNUipp-FSU, du SNEP-FSU, de l'UNSA éducation, du SE-UNSA, de Sud Education, de la CGT Educ'action, du SNUDI-FO et du SGEN-CFDT se sont exprimé-e-s et globalement, il ressort une grande inquiétude sur la mise en place des conditions de sécurité sanitaires pour les élèves et les personnels. Nous n'envisageons pas de reprise si les préconisations du conseil scientifique, sur la base des observations de l'ONS, ne sont pas suivies (équipement des établissements de façon suffisante en gel hydroalcoolique, masques, papier essuie-mains jetable, gants, et lingettes désinfectantes...). Beaucoup de parents ne mettront pas leurs enfants en classe le 11 mai par crainte que ces garanties sanitaires soient insuffisantes. Le gouvernement ne pouvant assurer avec certitude des conditions sanitaires protectrices des élèves, des personnels et de leurs familles, a fait le choix du volontariat concernant la présence des élèves mais cela induit des difficultés certaines sur le plan de la continuité pédagogique. Il est en effet inenvisageable que les enseignant-e-s assurent leurs cours en présentiel pour les élèves de retour dans les établissements, et doublent ce travail par des cours à distance pour les élèves restés chez eux.

Malgré la publication d'un protocole national, l'organisation concrète pose de nombreux problèmes.

Les inégalités sociales ont été accrues par le confinement. Si évidemment, nous avons tou-te-s hâte de voir rouvrir les établissements scolaires, cela ne peut se faire sans garanties sanitaires. Comment faire respecter les gestes barrières chez les plus jeunes ? Est-ce que tous les établissements disposeront de points d'eau et de toilettes en nombre suffisant ? Ces toilettes seront-elles approvisionnées en savon, ou en gel hydroalcoolique et à quelle fréquence seront-elles nettoyées ? Le nombre annoncé de 15 élèves n'étant la plupart du temps pas compatible avec la taille des classes pour permettre la distanciation sociale préconisée, quelles adaptations seront proposées ? Qui fournira, et en quelle quantité, les masques pour les collégien-ne-s, les lycéen-ne-s et les personnels de l'Education Nationale ? Quelle organisation pour les cantines, les cours de récréations et les internats ? Pourquoi maintenir l'oral de français pour les classes de premières alors



que la réouverture des lycées est encore sujette à réflexion, et qu'elle se fera potentiellement par département, et probablement en priorisant les lycéen-ne-s professionnels qui ne passent pas cette épreuve ?

Quant à la pratique d'activités physiques en EPS, les exigences sanitaires à respecter relèvent de l'utopie. En effet, il sera impossible de respecter la distanciation sociale + le port du masque + la désinfection des locaux (vestiaires en particulier) et du matériel pédagogique. D'ailleurs, il suffit de se pencher sur la position prise par les fédérations sportives, la non réouverture des gymnases pour se rendre compte de cette impossibilité. Seul un état des lieux local à mettre en relation avec les exigences sanitaires permettront à chaque équipe EPS d'étudier le champ des possibles, qui à l'évidence sera très restreint voire inexistant.

Pour la FCPE 42, les PEEP 42 et les sections départementales du SNES-FSU, du SNUipp-FSU, du SNEP-FSU, de l'UNSA éducation, du SE-UNSA, de Sud Education, de la CGT Educ'action, du SNUDI-FO et du SGEN-CFDT trop de questions qui restent sans réponses : matériel, restauration scolaire, transports scolaires en milieu urbain et rural, gestion des flux des élèves dans les couloirs, en récréation, aux abords des établissements....

La FCPE 42, les PEEP 42 et les sections départementales du SNES-FSU, du SNUipp-FSU, du SNEP-FSU, de l'UNSA éducation, du SE-UNSA, de Sud Education, de la CGT Educ'action, du SNUDI-FO et du SGEN-CFDT veulent des garanties sanitaires pour les élèves mais également pour les personnels enseignants et non-enseignants (professeurs, AESH, AED, CPE, infirmiers, Psy-EN, personnels des collectivités territoriales...) par la mise en place du protocole sanitaire qui là où il ne pourrait être appliqué entraînerait le maintien de la fermeture des établissements et des écoles. Les personnels et élèves à risque et fragiles en raison d'une pathologie, ou vivant avec des proches fragiles, doivent être exemptés de tout retour en présentiel. La liste de pathologies fournie par la DGAFP doit s'imposer à tou-te-s sans qu'aucune interprétation locale ne vienne la contredire. Nous tenons à souligner l'importance de l'accueil des élèves qui seront de retour, après un mois et demi de confinement. Un temps d'échange et d'accueil doit être organisé. Il semble indispensable que le CDEN, les CT et CHSCT, soient consultés sur la réouverture des établissements qui relèvent de leur périmètre géographique et que les conseils d'école et les conseils d'administration soient réunis dans les établissements avant tout projet de réouverture. Sans réponses concernant les nombreuses questions évoquées dans ce communiqué, les établissements scolaires ne peuvent rouvrir dans notre département.